Décision 05-D-03 du 10 février 2005

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'eau de javel

Posted on: 21 février 2005 | Secteur(s) :



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Décision mixte

Pratique établie

Pratique non établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s)

société Promer, société Le Globe, société

Richet, société Pieri Chimie, société Oxena,

société Yplon, société Vitherm

Lire

le texte intégral de la décision